



COMPTE RENDU SYNDICAL SNPTES & UNSA DU COMITE TECHNIQUE DU 10/09/2015

Pour info : Maxime Pitasi remplace Viviane Alaïme pour le secrétariat du CT. Cette dernière a changé d'affectation à la DRH et rejoint le service des pensions.

L'Administration et les élus la remercient pour le travail fourni.

Détermination des votants SNPTES & UNSA :

UNSA : Xavier Roux, Annick Thimon

SNPTES : Lionel Vernex-Loset, Florence Bouchet Moneret

(Suppléants : Alain Le Drezen, Danièle Fristot , Sandra Querry)

Présents pour l'Administration :

Pierre Mutzenhardt, Président

JF Molter, DGS

C Roizard, VPRH

F Noel, DRH

POINT N°1 : Florence Bouchet Moneret est désignée secrétaire adjointe de séance.

Informations du Président :

Rencontre fin août entre la Conférence des Présidents d'Universités et Thierry Mandon, nouveau secrétaire d'Etat à l'ESR.

La demande a été faite aux Universités de fournir des éléments tangibles pour défendre le budget en interministériel. Il manquerait en effet entre 200 et 300 millions d'euros (augmentations mécaniques du GVT et du CAS pension ainsi que les mesures catégorielles) mais il devrait également y avoir 50 000 étudiants supplémentaires, soit un manque global d'environ 450 à 500 millions d'€. L'UL devrait atteindre 56 000 étudiants cette année (contre environ 52 000 en 2012).

Le budget prévisionnel 2016 sera élaboré sur la base de 2015 avec une mesure prudentielle de 5% dans l'attente de la connaissance de DCSP (Dotation pour Charge de Service Public).

Parallèlement les questions de la sélection en Master se règlent actuellement devant les tribunaux.



Le Président nous informe que le rapport sur la StraNES (Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur) de Septembre 2015 à destination du Président de la République a été communiqué et il nous sera transmis (*ce qui est chose faite*)

Journée d'accueil des nouveaux personnels le 03/09: le Président souligne que tout s'est bien déroulé même si quelques points pourraient être améliorés, notamment sur la forme que pourrait prendre l'information concernant les organisations syndicales (proposition faite de les présenter le matin en amphi plutôt qu'auprès de stands l'am). Il faudra aussi veiller à convoquer également à cette journée les personnels recrutés entre le 01/09 et le 31/12 de l'année précédente et pas seulement ceux arrivés à compter du 01/01.

L'accueil des étudiants se fait actuellement. Une réflexion est en cours quant à l'accueil des étudiants réfugiés mais cette question n'est pas totalement nouvelle car l'UL accueille depuis plusieurs années déjà des étudiants étrangers, entre autres syriens, en situation difficile.

Ces dossiers seront traités comme prioritaires quant à l'accès aux dispositifs d'aides sociales « étudiantes ». Mais si le but est de les aider à être autonomes dans la durée, l'accès au logement reste néanmoins difficile.

A Thimon précise qu'un collectif est constitué au niveau de l'UL et que la solidarité s'organise.

Les élus CGT/FSU demandent à lire en séance un communiqué sur ce sujet : « L'asile est un droit »

Le Président précise que les actions autour de cette question doivent être coordonnées non seulement entre les différents services de l'UL mais aussi avec les communes, le rectorat, le CROUS, le tissu associatif.....et qu'il faut prendre en compte la situation de tous les étudiants en situation de précarité quelle que soit leur nationalité.

Les élus CGT/FSU/FO demandent à lire en séance un 2nd communiqué où sont abordés les thèmes de la réforme territoriale, la mise en place de la place de la RIFSEEP et la dégradation des conditions de travail en général à l'UL qui ne seraient pas prise en compte par l'Etablissement.

Le Président est en désaccord sur les propos tenus et rappelle que des efforts importants ont été faits depuis la création de l'UL en 2012 : ainsi, sur le régime indemnitaire des personnels BIATSS (taux 5.20 pour les cat C et 5 pour les A et B, la reconnaissance de certaines fonctions comme les agents de prévention) et tout cela en dépit d'un budget contraint. Sur le règlement de gestion des personnels contractuels, garantissant aussi des avancements pour les CDI. Sur les conditions de travail en lien avec le CHSCT etc.....

Cette discussion amène le Président vers le point ôté de l'ODJ concernant la mise en place d'un nouveau régime spécifique d'intéressement reconnaissant certaines responsabilités d'administration et de gestion. Compte tenu de l'opposition unanime des syndicats en groupe de travail, il a choisi de retirer ce point du CT et du CA mais il insiste sur la nécessité selon lui de créer un nouveau dispositif indemnitaire destiné à reconnaître ces fonctions administratives. Il souhaite toutefois entendre les élus sur ce sujet.



Nous mettons ci-dessous en italique le communiqué SNPTES et A&I-UNSA diffusé après ce CT à l'ensemble de la communauté, qui reprend intégralement nos propos et arguments et explique clairement notre position sur ce dossier.

*« Depuis 2010, la valeur du point d'indice qui permet le calcul du salaire des fonctionnaires est gelée. Dans ce contexte de restriction budgétaire, Ministère et Universités jouent sur les différentes primes et indemnités versées à leurs personnels pour essayer de compenser cette stagnation, mais cela conduit à une individualisation de fait des revenus. **Le SNPTES et A&I-UNSA rappellent leur opposition à cette politique d'individualisation des régimes indemnitaires qui ne s'inscrit pas dans leur conception de la fonction publique !***

Alors que l'Etat cherche à réduire le nombre des primes par la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), l'UL souhaite en créer une nouvelle pour reconnaître certaines fonctions de responsabilité administrative et de gestion (PIAGE). La direction de l'UL nous a ainsi présenté en groupe de travail un projet de prime qui serait versée mensuellement dès septembre 2015 de manière ciblée sur des fonctions administratives, essentiellement de niveau A (environ 200 agents) pour un coût de 450 000 €/an. Il faut noter que l'UL possède déjà un certain nombre d'outils pour le faire : NBI, augmentation de la prime cible pour certaines fonctions, et prime d'intéressement.

*Cette proposition de la Présidence nous interpelle particulièrement au regard de son refus en juin d'augmenter la prime de l'ensemble des personnels de catégories B et C (environs 2000 personnels) pour un montant estimé à 230 000 €/an par "un manque de moyens financiers". **Le SNPTES et A&I-UNSA reconnaissent l'importance de ces fonctions de responsabilité administrative. Mais un tel projet doit se faire de façon raisonnée et raisonnable, en préservant dans un contexte difficile l'unité des personnels BIATSS qui œuvrent tous à leur niveau au bon fonctionnement de l'UL.***

*L'urgence avec laquelle notre administration semble vouloir traiter ce projet, qui aurait pu s'inscrire dans le cadre du RIFSEEP et les informations contradictoires qui circulent ont amené vos élus SNPTES et A&I-UNSA à solliciter de façon exceptionnelle un rendez-vous auprès du Président de l'UL pour lui expliquer clairement leurs positions. **Au cours de cet entretien, ils lui ont présenté un contre projet qui reconnaît ces fonctions administratives, avec des règles de non cumul et sans nécessité pour autant de créer une nouvelle prime. Ce projet permet aussi le financement de la progression des primes statutaires des personnels de catégorie B et C.** Vos élus ont aussi rappelé l'importance du travail en groupe de travail avant le Comité Technique. Les échanges ont été nombreux et l'écoute attentive mais aucune décision n'a été prise. Nous serons très attentifs aux arbitrages qui seront faits. »*

POINT N°2 : Approbation des PVs des CTs du 26 Février 2015 et 2 Avril 2015

Les 2 PVs sont approuvés à l'unanimité sous réserve de prise en compte de quelques corrections.



POINT N°3 : Examen des modifications des statuts de l'IUT Nancy-Charlemagne

L'idée du Collégium Technologie est d'harmoniser les statuts des IUTs selon un modèle type et commun.

Vote : 6 POUR - dont vos élus SNPTES&UNSA - et 4 Abstentions

POINT N°4 : Examen des modifications des statuts de l'IUT Thionville-Yutz

Vote : 6 POUR - dont vos élus SNPTES&UNSA - et 4 Abstentions

POINT N°5 : Campagne d'emplois des enseignants du second degré (publication des postes à pourvoir à la rentrée 2016).

Le Président rappelle qu'il n'y aura pas de gel d'emplois supplémentaires en 2016 mais que les mesures prises les années précédentes doivent être pérennisées en terme d'économie de masse salariale.

La Vice-Présidente RH nous indique la nécessité d'anticiper la campagne pour les emplois du second degré compte tenu des contraintes calendaires des concours et nous détaille le tableau des 16 emplois publiés (19 sont non publiés dont 12 occupés par des personnels contractuels CCD ou CDI et d'autres partagés entre l'UL et le Rectorat).

Vote : Unanimité POUR

POINT 6 : Présentation du projet de réorganisation de la Direction du Numérique (pour info)

Le Directeur du numérique nous présente un power-point (nous tenons à votre disposition la version papier) qui détaille cette direction qui comprend près de 200 agents et « gère » près de 62000 comptes et 16000 postes informatiques, 400 serveurs, 200 applications etc....

Cette réorganisation fait suite aux départs successifs de 2 sous-directeurs ce qui a induit de grandes difficultés et une réflexion au sein de la DN sur les améliorations à apporter à sa structuration pour répondre le plus efficacement à la stratégie que s'est fixé l'Etablissement :

- Disposer d'un système d'information optimisé
- Disposer d'équipements sécurisés et performants
- Dynamiser l'usage du numérique
- Consolider la gouvernance du numérique
- Contribuer au numérique du territoire

Cette réorganisation, qui vise à favoriser la transversalité entre les sous-directions, va engendrer le transfert de 9 personnels en charge du développement web et applications (sous-direction des



usagers) vers la nouvelle sous-direction « des systèmes d'information, études et développement » et de 6 personnels vers la nouvelle sous-direction « Infrastructures et services ».

Cela s'accompagne de la création d'une fonction du Dr Adjoint et le recrutement d'un sous-directeur BAP F (prise de fonction prévue à la mi novembre).

POINT 8 : Questions diverses

SNPTES & UNSA

- Quel est le positionnement politique de l'UL concernant l'application de la RIFSEEP aux personnels de l'AENES en janvier 2016 ? Se fera-t-elle de façon transitoire à minima, en attendant les circulaires d'applications notamment des ITRF ?

C'est un dossier complexe car ce nouveau régime indemnitaire doit s'appliquer selon un calendrier différent en fonction du statut des personnels BIATSS concernés (Janvier 2016 pour les personnels de l'AENES, Juillet 2016 pour les ITRF (?), Janvier 2017 pour les personnels de Bibliothèques. La solution transitoire pour l'AENES, en attendant les instructions ministérielles pour les ITRF, pourrait être d'appliquer le RIFSEEP de manière mécanique sans définir dès à présent des groupes de fonctions.

- Campagne d'emplois 2016 : Qu'en est-il des emplois sans concours de l'AENES cette année? Que sont devenus les 3 candidats de l'an dernier ?

L'UL a reconduit les contrats des 3 agents qui se sont trouvés l'an passé dans l'impossibilité de passer ce type de concours faute d'ouverture par le Rectorat et on devrait leur proposer de candidater au titre de 2016 mais en ITRF.

- Est-ce que le suivi des personnels à Surveillance Médicale Renforcée (visite annuelle obligatoire dans le cadre de la médecine du travail) est bien réalisé ?

Le Président reconnaît que l'UL est en retard sur certaines visites obligatoires mais des efforts sont faits et devraient conduire à régulariser les choses pour que la réglementation soit respectée.

Nous vous renvoyons au CR fait par les autres organisations syndicales pour ce qui concerne leurs questions diverses listées ci-dessous en italique.

CGT-FO-FSU

MOUVEMENT INTERNE :

- Pourrions-nous avoir un bilan du mouvement interne par corps et par grade, le nombre de demandes pour les contractuels, le nombre total de demandes de mouvement, le nombre de demandes satisfaites, les raisons des refus ? Qu'advient-il des refus ?

- Dans quelle mesure un directeur de composante est-il autorisé à bloquer la mutation interne d'un agent à qui il a donné initialement un avis très favorable et alors que la composante d'accueil a



accepté la candidature de ce dernier ? Cette attitude ne remet-elle pas en question les règles du mouvement interne mis en place par l'UL ?

ENQUÊTES ADMINISTRATIVES :

- Il semble que des enquêtes administratives aient lieu dans différents services de l'université.

Pourrions-nous avoir des précisions sur la procédure de mise en place de ces enquêtes ? Qu'est-ce qui les déclenche ? Pourrions-nous être informés régulièrement des enquêtes en cours ? Pourquoi le CHSCT n'est-il pas systématiquement informé et/ou consulté, en particulier lorsque apparaissent pendant ces enquêtes des témoignages de souffrance ? Les agents entendus dans le cadre de ces enquêtes sont-ils informés de leur droit à la présence d'un représentant du personnel ?

- Lorsqu'un agent est victime d'une sanction (mouvement interne imposé ou autre), son dossier ne doit-il pas être étudié en CPE ou en CCPANT ? Est-il possible que des arrangements officieux soient proposés aux agents ? Les problèmes soulevés sont-ils versés au dossier des agents ?

CONTRACTUELS :

- les fins de contrats et les non-renouvellements sont-ils soumis à la CCPANT ? Les prises de congé ? les CET ? Si l'ensemble est supérieur au préavis, comment cela s'organise-t-il ?

- Les ruptures de contrats ne devraient-elles pas être soumises à la CCPANT ?

LES LOGEMENTS DE FONCTION :

- La mise en place des nouvelles directives a été plusieurs fois repoussée. Qu'en est-il à la date de ce jour ?

DISTRIBUTEUR DE BOISSONS :

Il nous avait été signalé qu'une étude était en cours concernant les distributeurs de boissons.

Pourrions-nous savoir si elle a été réalisée ? et si oui quelles sont les conséquences pour les personnels ? Que deviennent les bénéfices qui en découlent ?

REORGANISATION IUT BRABOIS :

- L'IUT Nancy-Brabois a modifié l'organisation et le fonctionnement de certains de ses services administratifs (open-space, mutations internes...) ce qui a forcément un impact sur les conditions de travail des personnels. L'administration n'aurait-elle pas du soumettre au préalable ce projet pour avis au CT et au CHSCT ?

SGEN

- Où en est la procédure de répartition individuelle des agents dans un pôle ou dans un collégium ? Est-ce que les agents sont consultés et comment ?

- Est-ce que les composantes ont reçu des informations (et, le cas échéant, lesquelles ?) sur les heures supplémentaires de leurs agents et leurs récupérations qui fassent que certaines envisagent de changer leur manière de les gérer ?